



Comité Social d'Administration Local en formation spécialisée 7 octobre 2025

Le Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 15. La présidence était assurée par Mme Isabelle ORTIZ, administratrice de l'Etat, le secrétariat par M Guillaume FOUGNIES et le secrétariat-adjoint par FO DDFIP 62.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la formation spécialisée du 1^{er} juillet 2025.
2. Travaux de l'accueil au format « SRP » du SIP de Calais.
3. Cabinet ETYO - Travaux sur les immeubles Foch et Brassart.
4. Bilan du Télétravail pour l'année 2024.
5. Propositions d'utilisations des crédits 2025.
6. Prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

1. Approbation du Procès-verbal de la formation spécialisée du 1^{er} juillet 2025.

Le vote, concernant les PV de FS en date du 18 mars et du 1er juillet 2025, est reporté à la FS du 2 décembre prochain.

2. Travaux de l'accueil au format « SRP » du SIP de Calais. Pour avis

Trois accueils normés SRP ont été réalisés en 2024 ; LENS, BOULOGNE et BETHUNE, et deux sites étaient programmés pour 2025 : CALAIS et LONGUENESSE

Du fait de l'annonce de la création d'un Centre de Contact Amendes (CCA) à LONGUENESSE, les travaux d'accueil seront intégrés au projet global d'installation du CCA.

Le projet calaisien a fait l'objet de deux visites sur place avec le bureau d'études SCME à l'occasion desquelles le responsable du SIP et le gestionnaire de site ont été associés. Une réunion s'est tenue le 4 septembre sur place cette fois avec l'ensemble des chefs de services ainsi que des agents exerçant la mission d'accueil.

Ainsi malgré la disparition des caisses, un point dédié aux paiements par cartes bancaires est maintenu à proximité de l'espace numérique avec lequel les usagers pourront également apprendre à payer en ligne.

Une nouvelle banque d'accueil est positionnée au centre du hall actuel avec un accès latéral et un accès sur l'arrière (respect des chemins de fuite et norme d'évacuation). 4 boxes d'accueil sur rendez-vous sont réalisés dans le hall dont un adapté PMR.

L'espace numérique est positionné directement à gauche en entrant. L'accès à l'escalier et l'ascenseur est sécurisé par la pose d'une cloison et une porte à contrôle d'accès.

Les OS ont souhaité que la surface d'accueil soit augmentée, notamment à côté de l'espace numérique prévu, afin d'impacter la charge sonore et la confidentialité pour les agents et usagers.

En effet l'espace contraint de ce nouvel accueil ne semble pas adapté aux périodes de forte affluence.

La DDFIP a pris acte et pourrait modifier les plans en ce sens si l'accroissement de surfaces s'avère réalisable.

Les plans proposés prévoient un espace d'accueil de dimensions très réduites, ce qui ne garantit pas la confidentialité des échanges avec les usagers.

La direction préconise de revoir les espaces afin d'en augmenter la superficie...dans la mesure du possible !

Les organisations syndicales, FO, Solidaires, CGT, CFTC et UNSA ont voté CONTRE à l'unanimité.

3. Cabinet ETYO - Travaux sur les immeubles Foch et Brassart.

Le 28 août, une réunion de présentation et de synthèse a été réalisée par le cabinet ETYO en présence du bureau SPIB2C et des représentants de la Mission régionale de la Politique Immobilière de l'État.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à réaliser et de l'investissement financier, ce dossier de densification et de rénovation énergétique doit être validé par la Commission Nationale de l'Immobilier Public (CNIP). Ce projet est déjà inscrit dans le Schéma Départemental de l'Immobilier Régional (SDIR) auprès du Préfet de Région.

Deux scénarios possibles :

- Densification et rénovation totale des deux bâtiments tout en précisant que pour le bâtiment FOCH, le ratio d'occupation de 16 m² de surface utile par résident serait respecté et pour MONTUELLE, le ratio serait au-delà de la condition obligatoire en termes de densification.

- Densification et travaux, dans un premier temps du bâtiment FOCH et un scénario intermédiaire pour MONTUELLE (installation du SGC, des bureaux de FO et CFTC voire de la Paierie) en attendant une densification optimale permettant l'obtention du budget.

Deux éléments financiers positifs sont à prendre en compte : la libération d'un bail onéreux (immeuble BRASSART) et la vente possible d'un immeuble domanial évalué à 800 000€ (paierie départementale).

La DDFIP62 privilégie le 2^e scenario au regard du contexte budgétaire mais précise qu'un cofinancement DGFIP-DIE serait subordonné au respect du ratio de 16m² / agent sur le site de Montuelle.

Cependant, la Direction nous a également indiqué qu'il n'y aurait pas de financement pour ce projet en 2026. Le projet est au point mort pour l'instant et ne devrait pas aboutir avant fin 2027 dans le meilleur des cas...

4 . Bilan du Télétravail pour l'année 2024.

2024 est la troisième année d'un cycle complet de télétravail.

Dans notre département, 238 personnes de catégorie A et A+, 461 personnes de catégorie B et 224 personnes de catégorie C bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail au cours de l'année 2024.

Soit un total de 923 agents représentant 68,88 % de télétravailleurs en 2024 par rapport à l'effectif total de 1340 agents.

La DDFIP62 se démarque par un nombre d'agents disposant d'un contrat de télétravail plus important que la moyenne nationale (62,36%).

Le mois de janvier fut marqué par un nombre important de jours de télétravail exceptionnels. Ils correspondent à des autorisations de télétravail en raison des intempéries.

Les autorisations de télétravail dites « exceptionnelles » ne peuvent être octroyées qu'avec l'accord de la Direction générale. Elles sont mises en place dans certaines circonstances particulières telles que des épisodes de canicule, des évènements perturbant les transports ou rendant l'accès au site difficile, etc...

Un rappel sur les cas d'utilisation du télétravail exceptionnel sera fait par la division RH.

Le nombre total de refus de télétravail au 31/12/2024 à la DGFiP, est de 1,6 pour 1 000.

6 refus ont été enregistrés dans notre département ; 3 pour manque d'autonomie et 3 ne permettant d'assurer le bon fonctionnement du service.

Le nombre de recours est limité au niveau national, et nul au niveau départemental.

L'UNSA rappelle que tout refus de télétravail doit être motivé dans SIRHIUS.

Nous estimons que le nombre de refus est en dessous de la réalité, car les modifications des demandes d'autorisations de télétravail imposées par les chefs de service pour éviter un refus (et donc une possibilité de recours) ne sont pas prises en compte.

N'hésitez pas à signaler toute situation d'inégalité qui pourrait exister au sein de votre service.

Sur le plan de la logistique, la DDFIP du Pas-de-Calais s'est dotée en 2024 de :

- ➔ 222 nouvelles lignes mobiles avec smartphones,
- ➔ 121 casques,

Par ailleurs, 1.253 PC portables sont déployés dans le département à ce jour, dont 96 ultraportables.

La DDFIP du Pas-de-Calais a par ailleurs aménagé des salles de travail à distance sur les principaux sites du département. Elles s'adressent en premier lieu aux agents de l'équipe de renfort qui ne souhaitent pas faire de télétravail, et choisissent de travailler à distance à partir de leur site de rattachement administratif.

Ces salles peuvent être réservées par d'autres agents en cas de besoin de travail à distance occasionnel.

Suite aux travaux réalisés lors du GT du 6 décembre 2024 sur le télétravail, le nouveau protocole devrait être publié prochainement selon la direction.

Pour mémoire, nous vous invitons à relire notre synthèse publiée en début d'année sur ce sujet en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://62.unsadgfp.fr/index.php/actualites/actu-dgfp/788-gt-teletravail-du-06-12-2024>

5. Propositions d'utilisations des crédits 2025.

A ce jour, le solde des crédits non utilisés pour l'année 2025 est estimé à environ 20 000 €

Les propositions formulées sont :

- achat d'un chariot pour le site de Montuelle
- achat de 5 exosquelettes pour les agents du BIL
- supports d'ordinateurs portables + claviers
- achat de câbles de rallonge pour le site de Béthune (à confirmer par la CID)
- bras articulés pour écrans
- 6 fauteuils ergonomiques adaptés avec soutiens lombaires pour répondre aux besoins éventuels avant le vote du budget.

Les organisations syndicales, FO, Solidaires, CGT, CFTC et UNSA ont voté POUR à l'unanimité.

6. Prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Etude du registre Santé et Sécurité au Travail :

Toutes les observations formulées sur le registre STT ont été vues. La majeure partie des demandes ayant été résolues, elles ont été archivées en concertation avec l'ensemble des OS.

Les demandes restantes sont en cours de résolution.

Accidents de travail :

Il y a eu 11 accidents de travail recensés au sein de la DDFIP62 entre le 15 mai et le 07 octobre 2025.

Il s'agit principalement de chutes de trajet ou de service.

Deux cas de malaises ont nécessité l'intervention des services de secours.

Certains des accidents sont externes au département (faits antérieurs au mouvement de mutation au 1^{er} septembre).

